



**FFvolley**

## **CAHIER DES CHARGES**

**Beach Volleyades  
Saison 2025 / 2026  
10 – 12 Juillet**



**FFvolley**

*CF Outdoor- CAHIER DES CHARGES  
Beach Volleyades M15- Saison 2025 / 2026  
10 – 12 Juillet 2026*

## *Présentation*

Les « BEACH VOLLEYADES » sont une organisation sportive avec pour but la promotion et la valorisation de la pratique du Beach Volley auprès des licenciés de la FFvolley de la catégorie d'âge « 15 ans et Moins » et de mettre en avant le travail et les actions des Ligues Régionales à cet effet.

Cette compétition s'organise autour d'une grande réunion de sélections régionales pendant 3 jours.

L'organisateur des BEACH VOLLEYADES participe, avec la FFvolley, au succès de l'événement en remplissant les conditions du cahier des charges spécifiques.

Le cahier des charges détaillé ci-après vous permettra de comprendre les enjeux et les perspectives de l'organisation.

### **Les Participants**

16 Délégations régionales dont 13 métropolitaines et 3 ultramarines

2 sélections par délégation : Une féminine et une masculine

12 jeunes officiels arbitres

8 officiels de la FFvolley

- Un représentant DTN

- Un coach arbitre et 4 arbitres référents

- Un superviseur et un représentant FFvolley

### **Les critères attendus**

❖ Qualité hébergement

❖ Qualité des plateaux de jeu

❖ Valorisation de l'événement

❖ Implication territoriale





**FFvolley**

*CF Outdoor- CAHIER DES CHARGES  
Beach Volleyades M15- Saison 2025 / 2026  
10 – 12 Juillet 2026*

## *A la charge de l'organisateur*

### **RECHERCHE ET MISES EN PLACES DES HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS**

- Des officiels (Délégué fédéral, Superviseur, représentant DTN) et arbitres, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- De la quantité précise des membres des délégations et des jeunes officiels participantes depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- L'hébergement et la restauration des membres (supplémentaires) des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle de la Ligue organisatrice ne sont pas pris en charge financièrement par la FFvolley.
- Chambre twin pour les entraîneurs (prévoir une chambre de plus en cas de répartition des genres impair). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.

### **AUTRES RECHERCHE ET MISES EN PLACES**

- Mise à disposition de salles de réunion sur les lieux des hébergements, ainsi que sur les lieux de compétitions.
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de la compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et des arbitres, non motorisés.

### **TERRAINS ET ESPACE DE COMPETITION**

- Terrains : 4 terrains réglementaires dont un terrain central avec pour chaque terrain podium d'arbitre et scorer, 3 chaises et une glacière par aire de repos des équipes, table de marque, parasols, poubelle.
- Espace d'organisations :
  - un espace vestiaire (tente ou similaire) par genre pour les équipes,
  - un espace vestiaire pour les arbitres,
  - un espace de gestion sportive avec table, chaises, ordinateur, imprimante, tableau d'affichage,
  - un espace médical.



**FFvolley**

*CF Outdoor- CAHIER DES CHARGES  
Beach Volleyades M15- Saison 2025 / 2026  
10 – 12 Juillet 2026*

## *A la charge de l'organisateur*

### **AUTRES CHARGES**

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe.
- Fournir l'eau à chaque match (Préférer des systèmes de distribution type fontaine à eau pour limiter l'usage du plastique).
- Retransmettre à minima en streaming pour chaque match à partir des 1/2 de finales.
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.
- Fournir (avant, pendant, après la compétition) à chaque délégation le «bulletin de la finale» comprenant informations pratiques et résultats.
- Fournir à la FFvolley l'emplacement nécessaire à l'éventuelle tenue d'un stand « boutique Ffvolley ».

### **IMPLICATION DES INSTANCES FEDERALES DECENTRALISEES**

- L'organisation des Beach Volleyades doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.
- Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les différentes actions de communication et d'activations autour de l'organisation.

### **ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CF Outdoor ( [ccbeach@ffvb.org](mailto:ccbeach@ffvb.org))**

- Descriptif du niveau de l'hébergement et de la restauration proposés.
- Descriptif du niveau des installations sportives.
- Descriptif de l'organisation sportive et de l'accueil des délégations, officiels, et arbitres.
- Descriptif des récompenses, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Établissement du budget prévisionnel de la manifestation.



**FFvolley**

*CF Outdoor- CAHIER DES CHARGES  
Beach Volleyades M15- Saison 2025 / 2026  
10 – 12 Juillet 2026*

## *Participation de la FFvolley*

Remboursement à l'organisateur, sur présentation de factures, de l'hébergement et des repas des délégations participantes présentes prisent en charge pour un maximum par délégation sportive de 2 joueurs, 1 entraîneur, 12 jeunes officiels, des officiels (1 coach-arbitre CCA, 4 arbitres, 1 superviseurs FFvolley, 2 représentants de la DTN, un représentant fédéral), à concurrence maximale de 55 € par jour et par personne (du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners).

Les indemnités des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) est établi par la Commission Fédérale Outdoor.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, les codes d'accès au logiciel du live-scoring.
- Le détour spécial finale jeune (devant être restitué pour partie à la FFvolley).
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques).
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers, coupes pour les 3 premiers, tee-shirt).
- Les ballons pour la compétition.

## *Les délégations participantes*

DEVONT PRENDRE EN CHARGE :

- Les frais d'inscription à la compétition sont de 218€ (deux cent dix-huit euros).

Les frais de participation aux frais d'hébergement et de restauration - à l'exception de l'équipe de l'organisateur , à la phase finale sont de 137 € (cent trente sept euros) versés à la FFvolley

- Les frais correspondants aux membres supplémentaires à la délégation non pris en charge, et hors cahier des charges.



**FFvolley**

**[www.ffvolley.org](http://www.ffvolley.org)**